

Commission permanente du 15 décembre 2017

Appel à Manifestation d'Intérêt :

**La Région soutient les initiatives des filières agricoles
en faveur de la ressource en eau**

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le thème : « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau », en partenariat avec les Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie.

Cet appel à manifestation d'intérêt est une déclinaison opérationnelle de l'accord-cadre conclu entre la Région Grand Est et les Agences de l'Eau, signé lors du festival international de Montier en Der, qui vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité, tout en permettant le développement durable des territoires. Il vient compléter la politique globale de développement des filières régionales axée sur la compétitivité économique, le soutien aux labels géographiques et la qualité des produits.

Cet AMI s'adresse aux collectivités (communes, communautés de communes, syndicats, parcs naturels...), aux collectifs d'agriculteurs, aux associations et organismes de développement de l'agriculture ou de la forêt, aux acteurs des filières économiques, etc.

Il concerne **des projets d'études et d'animation**, proposant des solutions pérennes et efficaces pour la protection des ressources en eau ou des milieux humides, et **des projets d'investissements**.

L'objectif est d'encourager des projets ayant trait **au développement de filières sans ou à bas niveau d'intrants**. Il s'agit d'accompagner:

- le soutien aux changements de systèmes agricoles avec la mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire (chanvre, luzerne, miscanthus, taillis très courte rotation, sainfoin, systèmes herbagers, agriculture biologique...),
- la création ou la consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact, en jouant sur les débouchés ou les investissements amont/aval de la production,
- le développement d'une marque de territoire ou d'un label « mention d'intérêt », permettant la valorisation économique des produits agricoles favorables aux enjeux eau du territoire.

Le lien avec les zones à enjeux « eau » (aires d'alimentation de captages dégradés ou à préserver, bassins versants de cours d'eau fortement impactées par les pollutions agricoles, milieux humides...) du Grand Est est nécessaire.

Les partenaires, réunis au sein d'un comité consultatif, étudieront au cas par cas les dossiers et la répartition des financements. Les projets pourront ainsi être accompagnés à hauteur **de 50 à 100% pour les collectivités et les associations** et **de 40 à 60% pour les acteurs économiques**.

Une attention particulière sera apportée aux projets présentant un caractère à la fois exemplaire, innovant et reproductible, ainsi qu'aux projets privilégiant un partenariat avec une collectivité concernée par une ressource en eau.

Les dossiers sont à envoyer **jusqu'au 30 avril 2018** à l'adresse unique : amifilieres@grandest.fr

Retrouvez très prochainement tous les documents de l'AMI (règlement d'intervention, descriptif technique, formulaire de dépôt de candidature, etc.) sur les sites internet de chacun des partenaires :

www.grandest.fr

www.eau-rhin-meuse.fr

www.eaurmc.fr

www.eau-seine-normandie.fr